

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 novembre 2015, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonnier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonnier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Étaient excusés : Eric Jacob et Patricia Portal-Baptiste qui avaient respectivement donné pouvoir à Dominique Charretier et Solange Falgon.

Étaient absents : Jean-Michel Jamon

Secrétaire de séance : Michel Tallobre a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Reforme territoriale : position du conseil municipal :

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la séance du conseil municipal du 11 décembre dans l'attente du rendu de l'étude commandée par la Communauté de communes des Portes d'Auvergne portant sur l'impact de son entrée dans la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Objet : Réhabilitation de l'immeuble Coccinelle : ajournement du projet :

M. le Maire rappelle au conseil les financements acquis pour la réhabilitation de l'immeuble « Coccinelle » en lieu d'expositions artistiques, de vente de produits locaux et artisanaux et d'accueil (gîte d'étape). Sur une dépense subventionnable de 500 000€ HT, la Région via le contrat Auvergne+, a accepté de financer le projet à hauteur de 150 000€ et la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne à hauteur de 50 000€ par le canal d'un fonds de concours. Les demandes de subventions européennes (Leader) et d'Etat (DETR) nécessitent un avant-projet détaillé (APD). Le programme de travaux doit donc être affiné pour que l'architecte puisse rendre un APD.

Cependant, suite aux divers mouvements à venir dans le centre-bourg, M. le Maire propose d'ajourner le projet de réhabilitation de la Coccinelle dans l'attente d'avoir plus de visibilité sur les choix à retenir pour développer l'attractivité dans le centre historique.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, la proposition d'ajourner le projet de réhabilitation de l'immeuble Coccinelle pour une durée d'un an.

Objet : Éclairage public : transfert de la compétence optionnelle maintenance et entretien de l'Éclairage Public (M.E.E.P.) :

M. le Maire expose au conseil que lors de son Assemblée Générale en date du 10 avril 2015, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE) a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la maintenance et à l'entretien de l'éclairage public à destination des communes. Cette aide s'élève à 25% du coût TTC de la maintenance sans contrepartie, les 75% restants seront appelés TTC à la commune par le SDE. La dépense moyenne annuelle liée à l'entretien de l'éclairage public est de l'ordre de 4 500€ TTC. La commune continuera à dresser la liste des lampes en panne et à l'adresser à l'entreprise agréée par le SDE (EGEV). Après en avoir délibéré, le conseil propose à l'unanimité, de confier au SDE la compétence relative à la maintenance et à l'entretien de l'éclairage public.

Objet : Assèchement de la chapelle des Pénitents : abandon du projet initial – présentation d'une nouvelle proposition :

J. Ampilhac, vice-président de la *commission bâtiments*, rappelle que par délibération du 07 juin 2013, le conseil municipal a validé le projet consistant à assécher les murs de la chapelle des Pénitents par la réalisation d'un drainage côté Ouest et par la réfection des enduits extérieurs à la chaux. La *commission bâtiments* réunie le 29 septembre 2015, propose au conseil d'abandonner ce projet onéreux et sans garantie de résultat. Les subventions obtenues devront faire l'objet d'une annulation (DRAC et Conseil Général 50% soit 31 315€).

La *commission bâtiments* envisage un projet plus raisonnable consistant à réaliser une ventilation naturelle par la création d'une aération basse dans la porte et en utilisant les fenestrons dissimulés dans les vitraux. De plus, le delta MS présent contre le mur ouest sera prolongé. Après ces interventions, un constat sera dressé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'abandonner le projet initial, de retenir la solution proposée par la *commission bâtiments* bien moins onéreuse que la précédente et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Objet : Réseau de chaleur : contractualisation d'un emprunt court-terme dans l'attente du versement des subventions :

M. le Maire propose au conseil de contractualiser un emprunt court-terme de 2 ans avec le Crédit Agricole au taux de 1.13% pour les travaux du réseau de chaleur dans l'attente du versement de la subvention de l'ADEME qui doit intervenir à réception des travaux pour 80% et après un délai de 2 ans de fonctionnement pour les 20% restants.

il propose de retenir l'offre aux conditions suivantes :

- Objet : **réseau de chaleur – court-terme**
- Montant : **835 000€**
- Type d'amortissement : in fine
- Taux fixe : 1.13%
- Durée du prêt : 24 mois
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Frais de dossier : 500€

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole pour le financement d'une partie des travaux du réseau de chaleur dans l'attente du versement de la subvention ADEME et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et tout document afférent à cette affaire.

Joseph Ampilhac fait un point rapide sur la progression du chantier, la première mise en chauffe à vide est prévue pour le lundi 23 novembre, s'en suivra des réglages avec la mise en route du chauffage bois chez les « gros » clients dans un premier temps. Les travaux de finition de la voirie sont achevés.

Objet : Décision modificative sur le budget de la chaufferie n°01/2015 :

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le budget de la chaufferie pour inscrire notamment l'emprunt court-terme prévu dans l'attente du versement de la subvention ADEME accordée pour la construction de la nouvelle chaufferie. Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, la décision modificative n°01/2015 sur le budget de la chaufferie :

Désignation	Dépenses
INVESTISSEMENT	
D20- 2031 : frais d'études	-73 408.37 €
D20- 2033 : frais d'insertion	+50.00 €
D21- 2153 : installations spécifiques (réseau de chaleur)	+73 358.37 €
R13- 1318 : subvention ADEME	-835 000.00€
R16- 1641 : emprunt court terme	+835 000.00€
FONCTIONNEMENT	
D022- dépenses imprévues	-3 170.00€
D011- 60221 : combustible	+6 000.00€
D011- 6068 : autres fournitures (plaquettes)	+270.00€
D011- 6152 : réparation, entretien	-2 000.00€
D011- 61551 : entretien de véhicules	-1 700.00€
D011- 6156 : maintenance	-73.00€
D011- 627 : frais bancaires	+600.00€
D011- 637 : impôts (TAM, archéologie préventive)	+1 673.00€
D66- 6611 : intérêts d'emprunts	-1 600.00€

Objet : Maison de santé : bail – cabinet dentaire :

M. le Maire annonce au conseil que le cabinet dentaire de la Maison de santé pluridisciplinaire va être donné à bail à compter du 15 décembre 2015 à Monsieur Kherratia Belgacem chirurgien-dentiste moyennant un loyer mensuel de 374€ ramené à 187€ (50%) pendant les cinq premières années d'exercice dans la mesure où le dentiste est un primo accédant ayant un investissement conséquent pour s'installer. Le volume de charges demandé sera égal à 20% de la surface totale des locaux privatifs occupés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de conclure un bail avec le chirurgien-dentiste dans les conditions ci-avant précisées et d'autorise M. le Maire à le signer.

Objet : Etude de diagnostic et schéma directeur en matière d'Eau Potable et d'Assainissement :

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre à jour les diagnostics d'eau potable et d'assainissement dans la mesure où ceux-ci sont caduques. L'étude va consister à mettre à jour le tracé des conduites, à détecter les anomalies (fuites, désinfection, eaux claires STEP...), à établir un programme de travaux à échéance 20 ans, à mettre à jour les plans et à les intégrer dans le SIG.

L'ensemble de l'étude pourra être subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à 20 % par le Département de Haute Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de réaliser une étude de diagnostic et un schéma directeur en matière d'eau potable et d'assainissement et de demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Conseil Général 43.

Objet : Eau et assainissement : fixation des tarifs 2016

M. le Maire propose, sur avis de la commission Eau et assainissement, d'augmenter les tarifs des consommations d'eau de 1% et d'assainissement de 2.5% en prévision des travaux sur les réseaux en 2016 (Les Doniches 2-route de Châteauneuf, restructuration de la chambre des vannes), les autres tarifs restant inchangés. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

EAU :	2015	2016
Consommation jusqu'à 500m ³	0.97	0.98
Consommation supérieure à 500m ³	0.95	0.96
Forfait compteur diam. 12	9.00	9.00
Forfait compteur diam. 15	9.00	9.00
Forfait compteur diam. 30	19.50	19.50
Forfait compteur diam. 50	53.50	53.50
Forfait compteur diam. 60	88.50	88.50
Droits fixes (abonnement eau)	30.00	30.00
Ouverture-fermeture vannes	30.00	30.00
Remplacement compteur (dommages imputables à l'abonné (gel))	90.00	90.00
Pose et dépose d'un compteur à la demande de l'abonné	100.00	100.00
Frais de branchement	600.00	600.00
Fourniture et pose de regard compteur	350.00	350.00
ASSAINISSEMENT :		
Assainissement collectif	0.77	0.79
Droits fixes (abonnement assainissement)	20.00	20.00
Assainissement non-collectif (SPANC)	30.00	30.00
Participation pour le financement de l'asst collectif (PAC)	4 000.00	4 000.00
TRAVAUX :		
Travaux en domaine public pour dommages imputables à l'abonné : tarif horaire de 60€ HT + paiement des fournitures à prix coûtant		

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, les tarifs eau et assainissement pour 2016.

Objet : Camping : bilan de la saison 2015 – fixation des tarifs 2016 :

Suzanne Tourette, conseillère municipale en charge du camping, présente le bilan de la saison 2015 qui est un peu meilleur que celui de 2014. Les dépenses baissent (-1 473.60€) et les recettes se maintiennent. Globalement le nombre de nuitées est en régression depuis 2013 même si la location des mobil-homes a légèrement progressé en 2015 (10 nuitées de plus).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le bilan 2015 du camping et décide de modifier légèrement les tarifs pour 2016 (voir annexe ci-jointe).

Objet : Garantie prévoyance des agents : actualisation de la participation employeur :

M. le Maire rappelle que par délibération du 14 décembre 2012, le conseil a accepté de verser une participation mensuelle de 8€ par agent au titre de la garantie prévoyance. Les agents de la collectivité ont adhéré au contrat de prévoyance labellisé de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) au 01/01/2013 au taux de 0.70%. Depuis ce taux n'a cessé de croître au plan national en raison notamment d'un fort accroissement des arrêts de travail pour maladie ou accident. Il est passé de 0.70% en 2013 à 0.73% en 2014 pour atteindre 0.83% au 01/01/2016 soit une augmentation de 18.57% en 4 ans. M. le Maire propose au conseil d'appliquer la même progression à la participation employeur en la portant à 9.50€ au 01/01/2016 sans effet rétroactif.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'augmenter la participation employeur au titre de la prévoyance de 8€ à 9.50€ à compter de l'échéance de janvier 2016 et décide qu'elle progressera désormais automatiquement en fonction de l'évolution du taux de cotisation de la garantie prévoyance décidé par la MNT sauf à considérer que l'augmentation est trop importante ce qui conduira à une nouvelle consultation des mutuelles.

Objet : Budgets : autorisation de mandatement en investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016 :

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016, le Conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2015, ce qui se traduit par :

Budget général :

• Chap. 0129	Revitalisation du centre-bourg	40 000.00€	x	25%	=	10 000€
• Chap. 20	Immobilisations incorporelles	10 075.00€	x	25%	=	2 518€
• Chap. 21	Immobilisations corporelles	336 187.47€	x	25%	=	84 046€

Budget eau :

• Chap. 20	Immobilisations incorporelles	2 000.00€	x	25%	=	500€
• Chap. 21	Immobilisations corporelles	96 960.27€	x	25%	=	24 240€

Budget assainissement :

• Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000.00€	x	25%	=	1 250€
• Chap. 21	Immobilisations corporelles	78 106.89€	x	25%	=	19 526€

Budget chaufferie :

• Chap. 21	Immobilisations corporelles	2 571 135.66€	x	25%	=	642 783€
------------	-----------------------------	---------------	---	-----	---	----------

Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion au service « Assistance progiciels » du Centre de gestion de Haute-Loire :

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité, de renouveler la convention relative à l'assistance informatique avec le CDG43 à compter du 01/01/2016 pour les cinq années à venir.

Objet : Autorisation d'implantation de postes de transformation ERDF sur des parcelles communales :

M. le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitudes en date du 31/05/2013 et du 04/11/2015, ERDF à implanter des postes de transformation sur les parcelles communales suivantes :

- B-2332, route de Châteauneuf
- B-284, La Pauze
- A-738, Sassac
- A-573, Sannac
- A-651, Chabannes

Moyennant une indemnité totale de 750€.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître Sourdille-Renaud de Montluçon et nécessite une délibération du conseil municipal pour mener à bien ce dossier.

Le conseil, à l'unanimité, autorise cette mise à disposition et habilite M. le Maire à signer l'acte authentique qui en découlera.

Objet : Travaux d'éclairage public – secteur ZA les doniches 2 :

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission réseaux, rappelle que le conseil a délibéré le 02 juillet 2015 pour prévoir le passage des gaines d'éclairage public sur la zone d'activités Les Doniches 2 pour un montant de 1 422.45€ HT. Entre temps, quatre candélabres de couleur verte ont été posés par erreur rue Baptiste Marcet, ceux-ci auraient dû être de couleur gris-marron comme dans le reste du centre-bourg. J. Ampilhac propose de poser un de ces candélabres à la nouvelle chaufferie et les trois autres sur la ZA des Doniches 2. Il précise que les candélabres des Doniches 2 ne seront pas éclairés dans l'immédiat. Cette opération s'élève à 2 321.07€ HT déduction faite de la participation du Syndicat d'énergie (45%).

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour, 1 voix contre (J. Borie) et deux abstentions (S. Falgon et Patricia Baptiste-Portal) d'accepter les travaux d'éclairage public ci-avant présentés et d'en confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-2039, B-2040 et B-2041, derrière rue du St Esprit
- B-766, 8, rue du St Esprit
- B-538, rue des Clostres
- E-294 et E-323, 2, rue des Myosotis Menteyres

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Néant

5. Questions des conseillers et du public :

Défibrillateur cardiaque : il sera financé par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, l'emplacement reste à déterminer.

Arbres au Chier : les frênes qui endommagent la ligne de téléphone au Chier seront ébranchés par la commune.

6. Informations de la municipalité :

M. Le Maire fait part au conseil de l'hommage rendu aux victimes des attentats par les Maires de la Haute-Loire rassemblés au Conseil général. Par ailleurs, Monsieur le Préfet invite les citoyens à la vigilance car le milieu rural ne doit pas se sentir exempt de tout risque terroriste."

Séance levée à 22h45.